



Pays
garrigues *et* costières
de Nîmes

**Projet de restructuration viticole
sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes**



Gaëlle BOISMERY
Service Environnement et Territoires
Chambre d'Agriculture du Gard
Octobre 2009 - Septembre 2010

SOMMAIRE

1	DIAGNOSTIC	1
1.1	ETAT DES LIEUX DE L'ARRACHAGE	1
1.1.1	<i>Méthodologie et limites</i>	1
1.1.2	<i>L'importance de la vigne</i>	2
1.1.3	<i>Les arrachages définitifs</i>	4
1.1.4	<i>Les plantations</i>	5
1.1.5	<i>L'évolution des surfaces en vigne de 2006 à 2010</i>	6
1.2	ARRACHAGE ET PROSPECTIVE	7
1.2.1	<i>Méthodologie et limites</i>	7
1.2.2	<i>La campagne d'arrachage 2009-2010</i>	7
1.3	ENTRETIENS AUPRES DES CAVES COOPERATIVES	7
1.3.1	<i>Méthodologie</i>	7
1.3.2	<i>Présentation des résultats et informations collectes</i>	9
1.3.3	<i>Éléments de synthèse</i>	19
1.4	L'IRRIGATION UN ELEMENT DETERMINANT POUR LA DIVERSIFICATION	20
2	IDENTIFICATION DES PROJETS ECONOMIQUES DES CAVES ET DES VIGNOBLES DE QUALITE A PRESERVER	21
2.1	METHODOLOGIE ET LIMITES	21
2.2	LE CELLIER DU BONDAVIN (CAVE COOPERATIVE DE REDESSAN)	21
2.3	LES VIGNERONS CREATEURS	21
2.4	LES LIMITES RENCONTREES AUPRES DES CAVES COOPERATIVES	22
2.4.1	<i>L'animation foncière</i>	22
2.4.2	<i>La vision territoriale</i>	22
2.5	LA REPOSE DES TERRITOIRES	23
2.5.1	<i>La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence</i>	23
2.5.2	<i>Autour de la commune de Générac</i>	23
3	LES AXES ET PERSPECTIVES	24
3.1	AXE 1 : FAVORISER L'EMERGENCE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS STRUCTURES	24
3.2	AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CULTURES AUTRES QUE LA VIGNE	24
3.3	AXE 3 : FAVORISER LA DIVERSIFICATION VITICOLE	24
4	LE PROGRAMME D' ACTIONS	25
4.1	AXE 1 : FAVORISER L'EMERGENCE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT STRUCTURE DES CIRCUITS COURTS	25
4.2	AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CULTURES AUTRES QUE LA VIGNE	26
4.3	AXE 3 : FAVORISER LA DIVERSIFICATION VITICOLE	32
5	LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX	34
5.1	UNE BIODIVERSITE IMPORTANTE	34
5.1.1	<i>Les inventaires</i>	34
5.1.2	<i>Les zones natura2000</i>	35
5.1.3	<i>Enjeux environnementaux et arrachages</i>	36
5.2	LA RESSOURCE EN EAU	37
5.3	LA PRESERVATION DES PAYSAGES DE QUALITE	38
5.3.1	<i>La charte paysagère de l'AOC « Costières de Nîmes »</i>	38
5.3.2	<i>La charte paysagère de la Vaunage</i>	39
5.3.3	<i>La charte paysagère et environnementale des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole</i>	39
5.4	LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS	39
5.4.1	<i>Le risque incendie</i>	39
5.4.2	<i>Le risque inondation</i>	40
5.5	L'ETALEMENT URBAIN	40

6	LES PROJETS D'AMENAGEMENT IMPACTANT DANS LE PAYS GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES.....	41
6.1	LE CONTOURNEMENT TGV NIMES-MONTPELLIER (CNM)	41
6.2	LE PROJET DE GARE TGV DE MANDUEL ET SA ZAD	41
6.3	LE QUARTIER « PORTE NORD » SUR NIMES	41
6.4	LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR BEUCAIRE	41
6.5	LES ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE.....	42
7	LA SUITE A DONNER	43
7.1	DES PROJETS A DIFFERENTS STADES	43
7.1.1	<i>Des projets engagés.....</i>	43
7.1.2	<i>Des porteurs de projet identifiés.....</i>	43
7.1.3	<i>Des projets en émergence.....</i>	43
7.2	LE SUIVI DE L'OPERATION	43

1 DIAGNOSTIC

1.1 ETAT DES LIEUX DE L'ARRACHAGE

1.1.1 Méthodologie et limites

Ce travail a été réalisé à partir des données issues des sources suivantes : Service des Douanes Montpellier, FranceAgrimer et le RGA 2000.

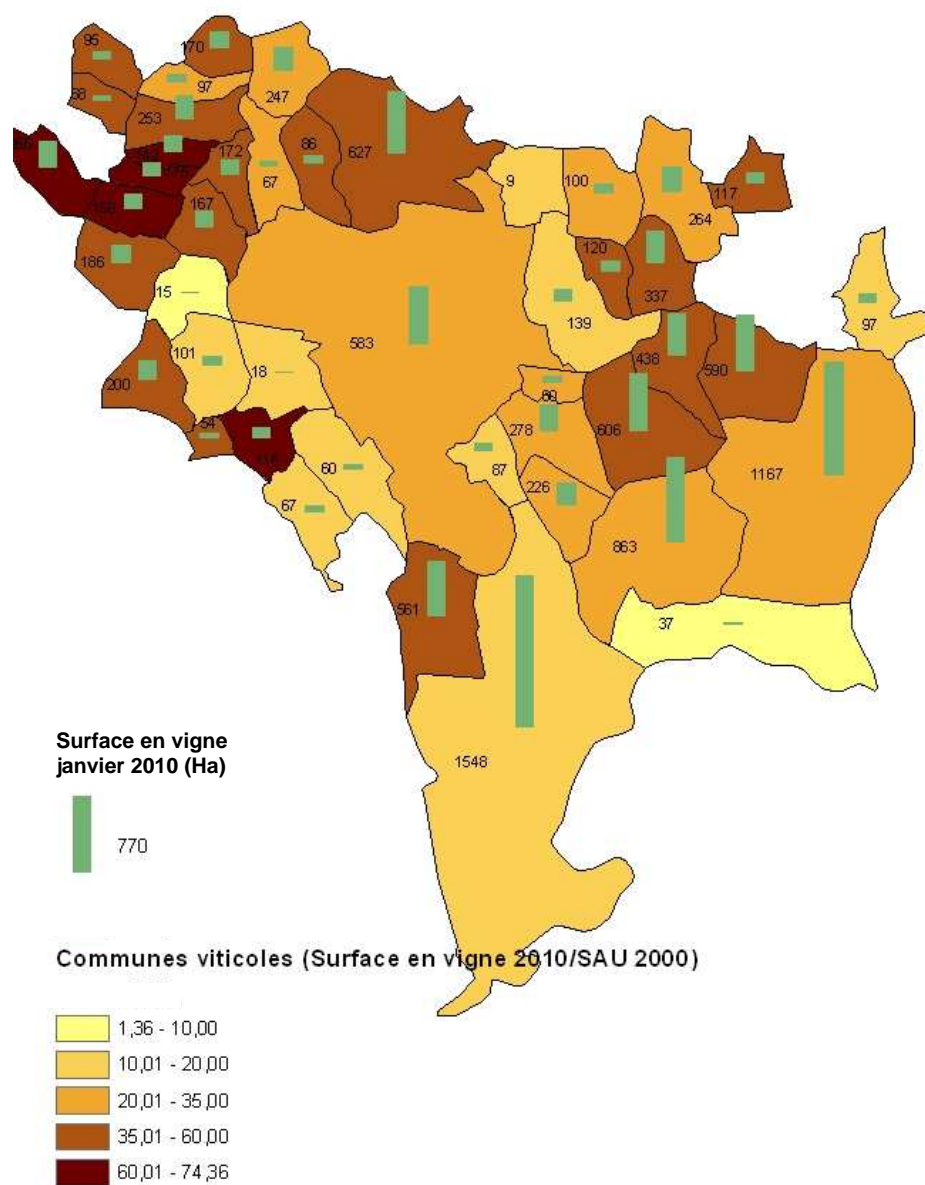
Les données ont été étudiées de 2006 à janvier 2010.

Les données de la commune de Poulx n'ont pas été traitées car non représentatives.

On peut regretter que les données du RGA datent de 2000. Néanmoins, elles constituent une base commune et permettent des comparaisons intéressantes.

Il s'agit de données à l'échelle de la commune qui permettent de quantifier les arrachages. Une étude plus fine à l'échelle de la parcelle s'est avérée impossible sur l'ensemble du territoire du pays Garrigues et Costières de Nîmes.

1.1.2 L'importance de la vigne



Plus la couleur de fond est foncée, plus les surfaces en vigne sont importantes (par rapport aux autres cultures).

Plus l'histogramme est haut, plus la surface nette en vigne est importante.

Ce qui apparaît en premier c'est l'hétérogénéité de ce territoire. La vigne occupe de 1 % de la SAU (Fourques) à 74 % (Langlade). La moyenne étant à 27 % de la SAU (2000) occupée par la vigne en janvier 2010.

La zone sud regroupe les plus grandes surfaces en vigne (St Gilles, Beaucaire) ce qui est normal compte tenu de la taille importante des communes. Par contre la vigne n'est pas majoritaire, elle occupe au maximum 46 % des surfaces sur cette zone (Redessan). En effet, les productions agricoles de cette zone sont plutôt diversifiées (Costières et plaine de St Gilles et Beaucaire).

Sur la zone qui correspond à la communauté de communes Leins Gardonnenque, les surfaces en vigne sont moyennes, mais par contre la vigne est la culture majoritaire.

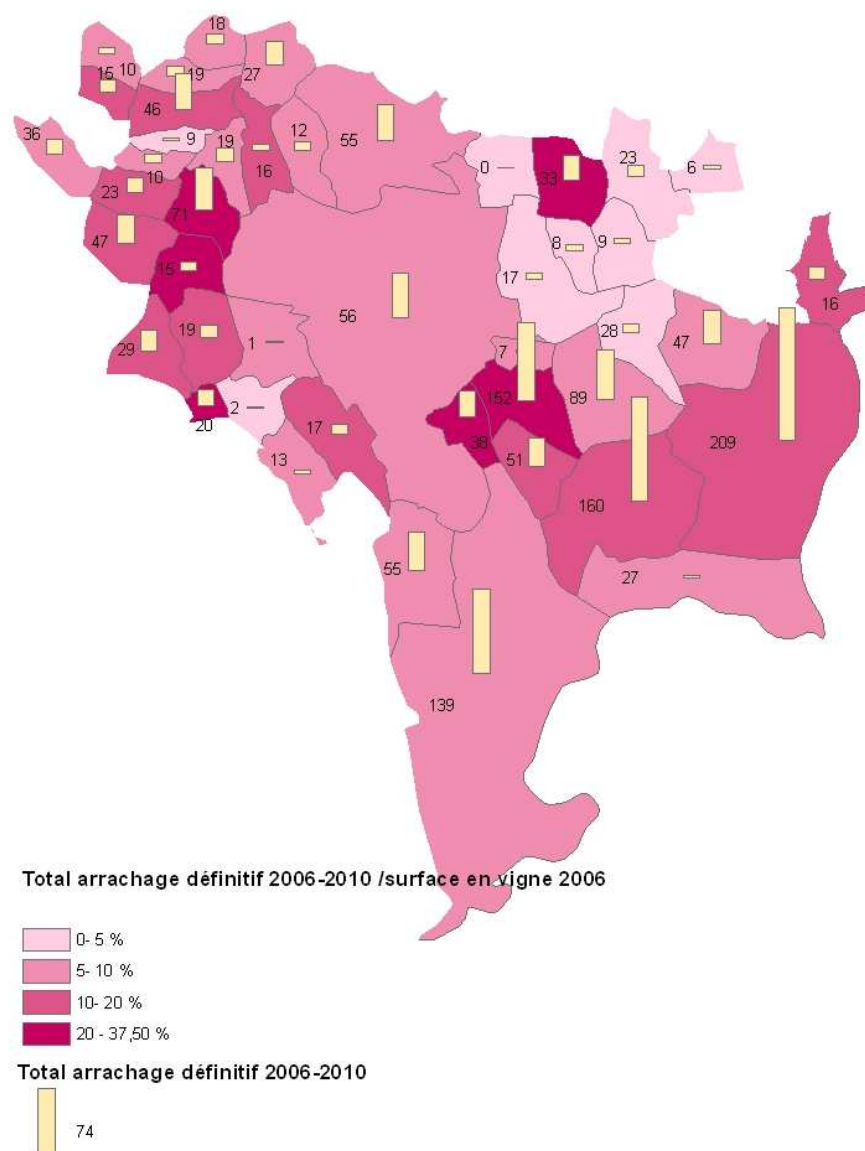
Quelques cas particuliers :

La commune de Langlade est fortement viticole (74% de la SAU) cela s'explique par le fait qu'elle fait partie de l'aire d'appellation « Coteaux du Languedoc » et bénéficie de son dynamisme d'une part. D'autre part, il y a de nombreuses caves particulières sur cette commune, ce qui rajoute au dynamisme.

Sur la commune de Parignargues, sur Leins Gardonnenque , la vigne ne représente que 5,5 % de la SAU.

1.1.3 Les arrachages définitifs

La carte ci-dessous présente les surfaces ayant été arrachées avec la prime à l'arrachage définitif (PAD) de 2006 à 2010.



Au total 1720 Ha ont été arrachés définitivement de 2005 à 2009, soit en moyenne 430 Ha par an.

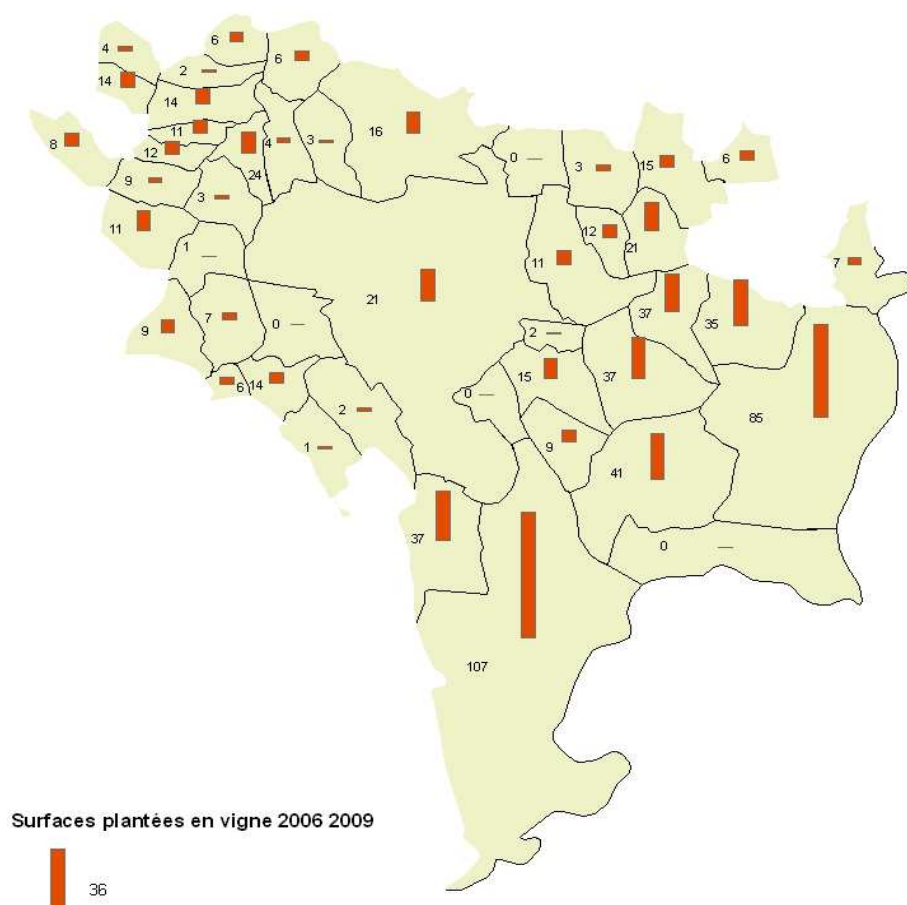
Certaines communes sont plus particulièrement touchées. En effet, sur 6 communes ce sont entre 20 et 40 % des surfaces en vigne en 2006 qui ont été arrachées de façon définitive.

Force est de constater que l'AOC Costières de Nîmes ne protège pas particulièrement le vignoble de l'arrachage définitif.

1.1.4 Les plantations

La carte ci-dessous présente les plantations réalisées de 2006 à 2010.

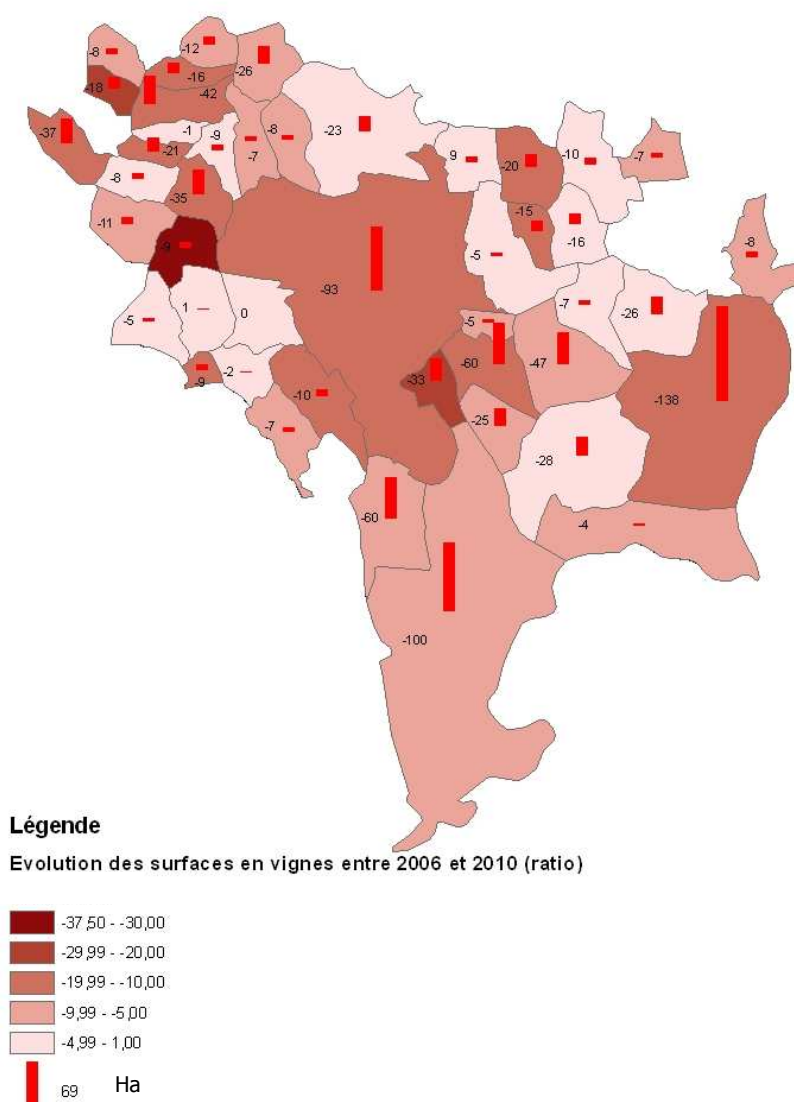
Même dans le contexte de la crise actuelle, c'est un indicateur du dynamisme des exploitations.



Les surfaces plantées entre 2006 et 2009 restent inférieures à 10 % des surfaces en vigne en 2006.

Au total, 679 Ha ont été plantés de 2006 à 2009.

1.1.5 L'évolution des surfaces en vigne de 2006 à 2010



Plus la couleur de fond est foncée, plus les surfaces en vigne ont diminué de façon importante.

Plus l'histogramme est haut, plus la surface nette perdue en vigne est importante.

On note malheureusement une diminution des surfaces en vigne sur l'ensemble du territoire. (Exception faite de Clarensac : + 1 Ha, non significatif).

Ensuite, les diminutions sont très variables. Cela va de - 37 % à Parignargues à une certaine stabilité pour plusieurs communes (Langlade, Caveirac).

Sur le pays Garrigues et Costières de Nîmes entre 2006 et 2010, les surfaces en vigne ont diminué de 1020 Ha, soit une perte de 7,9 %. Pour illustrer, cette diminution des surfaces en vigne correspond à une perte de plus de 60 000 hl de vin soit un volume qui équivaut à deux caves coopératives de taille moyenne.

Cette diminution des surfaces suit le même rythme que celle du département du Gard sur la même période : - 4818 Ha, soit - 7,4 % des surfaces.

1.2 ARRACHAGE ET PROSPECTIVE

1.2.1 Méthodologie et limites

Les responsables (Directeur ou Président) des caves coopératives du territoire ont été rencontrés lors d'entretiens individuels sur la base d'un questionnaire (joint en annexe).

Dans cet entretien il était demandé quelles étaient les prévisions en matière d'arrachage. Aucun responsable de cave n'a été en mesure de répondre. En effet, auparavant les caves coopératives collectaient les dossiers individuels de demande de prime à l'arrachage définitif. Elles connaissaient donc les surfaces susceptibles d'être arrachées et donc de sortir de leur potentiel de production.

Aujourd'hui, les dossiers individuels sont directement envoyés à FranceAgrimer, les caves ne sont pas forcément informées. Certaines regrettent même de ne l'apprendre que lors de la vendange suivante, quand les apports sont inférieurs.

Par ailleurs, la décision d'arracher est une décision souvent très difficile à prendre pour le viticulteur. Ce choix revêt une dimension affective forte qui rend difficile la prévision. Certains viticulteurs par exemple font une demande de PAD, puis au final n'arrachent pas.

Il a donc été impossible d'estimer les arrachages à venir avec les caves coopératives.

1.2.2 La campagne d'arrachage 2009-2010

Nous ne connaissons pas aujourd'hui les surfaces retenues et arrachées au final pour cette dernière campagne. Les données disponibles ne portent que sur les intentions.

Les demandes de PAD pour 2009-2010 (vignes arrachées printemps 2010) ont concerné sur 746 Ha sur le pays Garrigues et Costières de Nîmes.

Les chiffres définitifs seront disponibles à l'automne 2010.

1.3 ENTRETIENS AUPRES DES CAVES COOPERATIVES

1.3.1 Méthodologie

Afin de préparer les caves à notre travail, un courrier du Président de la Chambre d'Agriculture assorti d'un questionnaire avait été envoyé aux Présidents des caves coopératives du territoire (Cf. annexes).

Auparavant, suite à une présentation du projet à Denis VERDIER, Président de la section gardoise de la fédération des caves coopératives, ce dernier avait également informé ses collègues Présidents de cave.

Au delà du questionnaire, ces entretiens ont également été l'occasion pour les viticulteurs d'exprimer leurs craintes et préoccupations quant aux problèmes économiques de la filière, la question du photovoltaïque au sol, et les incitations aux fusions de caves notamment.

Les entretiens ont eu lieu soit avec le Président, soit le Directeur, ou les deux, voire avec les membres du conseil d'Administration.

Les différents thèmes abordés dans le questionnaire ont été les suivants :

- Les surfaces et les volumes traités par la cave coopérative,
- Les coopérateurs,
- L'historique des arrachages,
- Les estimations des arrachages,
- Les cultures mises en place par les agriculteurs après avoir arraché,
- Les différentes zones de la zone de collecte de la cave (à préserver, en voie d'urbanisation, ...).

1.3.2 Présentation des résultats et informations collectes

1.3.2.1 Cave coopérative de Beaucaire

Zone de collecte : BEAUCAIRE, FOURQUES, BELLEGARDE, TARASCON, FONTVIEILLE, MEZOARGUES, ARLES, BARBENTANE, MAILLANE

Président : BOURBOUSSON JACQUES

Directeur :

Entretien réalisé avec : Le Président, puis Gaby VIALLET

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	148		748		748		51 821	867	52 688
2006	132		711		711		54 761	3 473	58 234
2007	125		704		704		53 831	734	54 565
2008	119		691		691		29 499	184	29 683
2009	113		601	24	625		42 666	2 611	45 277

-35

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	6	51
35 - 55 ans	43	358
55 - 65 ans	20	178
+ 65 ans	44	51

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	66
2 - 10 Ha	22
10 - 25 Ha	20
> 25 Ha	5

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

2010

100

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006	43	
2006 - 2007	5	
2007 - 2008	49	
2008 - 2009	43	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans	1	0,59
35 - 55 ans	9	56
55 - 65 ans	13	44
+ 65 ans	6	10
< 1 Ha	4	
1 - 3 Ha	6	
3 - 5 Ha	5	
arrachage total	14	

Commentaires :

La cave coopérative de Beaucaire considère son équipement satisfaisant. Elle a procédé à son désamiantage et la moitié des toits sont neufs, aménagés avec des équipements photovoltaïques. 80 % des surfaces ont été réencépagées. Le personnel est jeune.

Les investissements ont été calibrés sur un minimum de 35 000 hl en deça desquels ils ne peuvent pas descendre (aujourd'hui ils produisent autour de 45 000 hl).

A l'heure de cet entretien, le rapprochement avec les Vignerons Créateurs était toujours en suspend.

Ils ne sont pas intéressés par l'animation foncière proposée dans ce projet.

Les parcelles qui sortent de la viticulture deviennent souvent des parc à chevaux ou des terrains de loisir.

La cabanisation semble être un problème préoccupant sur ce territoire.

1.3.2.2 Cave coopérative de Bouillargues – Le cellier des vestiges romains

Zone de collecte : BOUILLARGUES, GARONS

Président : DALMAS ALAIN
 Directeur : Agent administratif
 Entretien réalisé avec : Le Président et l'agent administratif

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	62	54	448	5	507	2 820	30 176	335	33 331
2006	52	42	376	24	442	2 200	24 666	1 706	28 572
2007	51	49	304	40	393	2 720	22 725	4 064	29 509
2008	48	54	333	14	401	2 970	22 951	1 392	27 313
2009	45	58	323		381	3 000	23 930		26 930

-17

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	0	0
35 - 55 ans	14	95
55 - 65 ans	25	263
+ 65 ans	6	22

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	10
2 - 10 Ha	15
10 - 25 Ha	16
> 25 Ha	4

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	3	215	10

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006	50	
2006 - 2007	60	
2007 - 2008	20	
2008 - 2009	15	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans	5	25
+ 65 ans	12	120
< 1 Ha		
1 - 3 Ha	4	
3 - 5 Ha		
arrachage total	13	

Commentaires :

La cave coopérative de Bouillargues a procédé à des investissements et se considère en bon état. Ils jugent leur politique commerciale performante, ils travaillent avec un importateur qui leur permet de bien vendre à l'export (Chine, Allemagne).

La situation financière de la cave est considérée comme saine.

La moyenne d'âge des coopérateurs plutôt haute constitue un atout pour passer la crise du fait de leurs besoins moindres.

Mais ce point constitue également un point faible, car il y a peu de repreneurs, ce qui ne permet pas d'envisager un développement.

Par ailleurs, Bouillargues et son vignoble sont situés sur des terres non inondables. La commune peut donc accueillir encore des populations, ce qui génère une pression foncière importante. Dans ce contexte là, les échanges de parcelles ne se font pas, chacun espérant que ses terrains deviennent un jour urbanisables.

Leur projet est de développer la commercialisation des produits conditionnés et les ventes à l'export.

1.3.2.3 Cave coopérative de Costières et Soleil

Zone de collecte : GENERAC, ST COME ET MARUEJOLS, MILHAUD, ST CEZAIRE, ST HILAIRE D'OZILHAN

Président : VERDIER DENIS

Directeur : NURIT BERNARD

Entretien réalisé avec : M. ROCA et ROUVAIN administrateurs

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	207	586	557	100	1 243	32 514	36 068	7 929	76 511
2006	186	561	588	72	1 221	31 058	35 635	5 740	72 433
2007	167	478	536	85	1 099	27 106	36 739	8 124	71 969
2008	146	423	574	56	1 053	24 146	36 452	7 381	67 979
2009	138	451	566	6	1 023	23 216	35 128	380	58 724

-69

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	9	54
35 - 55 ans	54	679
55 - 65 ans	35	228
+ 65 ans	40	60

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	58
2 - 10 Ha	43
10 - 25 Ha	26
> 25 Ha	11

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006	65	
2006 - 2007	59	
2007 - 2008	28	
2008 - 2009	78	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans		
+ 65 ans		
< 1 Ha		
1 - 3 Ha		
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

Ne sont reprises dans ces tableaux que les données qui correspondent au site de Générac et de St Côme, situés sur le territoire du pays Garrigues et Costières de Nîmes. (Les vignobles vinifiés sur le site de St Hilaire d'Ozilhan ne sont pas pris en compte).

A ce jour, ils considèrent que peu d'hectares risquent d'être arrachés définitivement. L'essentiel des arrachages se fait avec replantation dans le cadre de la RQD (Reconversion Qualitative Différée). Ils ne sont donc pas intéressés par le projet d'animation foncière.

1.3.2.4 Cave coopérative de FONS OUTRE GARDON

Zone de collecte : FONS OUTRE GARDON

Président : DEBROSSE ARNAUD

Directeur : EL HOSAYNY SAID

Entretien réalisé avec : Le Président, le Directeur et les membres du conseil d'administration

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	88		574		574	33 446			33 446
2006	85		575		575	31 593			31 593
2007	69		559		559	34 850			34 850
2008	74		562		562	30 101			30 101
2009	75		579		579	32 500			32 500

-13

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	4	59
35 - 55 ans	16	167
55 - 65 ans	28	276
+ 65 ans	27	77

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	32
2 - 10 Ha	25
10 - 25 Ha	15
> 25 Ha	3

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006		
2006 - 2007	16	
2007 - 2008		
2008 - 2009		
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans	16	16
+ 65 ans		
< 1 Ha	14	
1 - 3 Ha	2	
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

Les viticulteurs de la cave de Fons Outre Gardon sont très préoccupés par les difficultés de la filière viticole. L'objectif actuel de la cave peut se résumer actuellement ainsi : résister. Ils sont en recherche de piste de diversification de leurs exploitations et font part de leurs vives inquiétudes.

1.3.2.5 Cave coopérative de Lédénon

Zone de collecte : LEDENON

Président : BOUNIOL HERVE

Directeur :

Entretien réalisé avec : Le Président

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005		0	290		290		18 000		18 000
2006		0	292		292		18 400		18 400
2007		0	290		290		19 700		19 700
2008		0	275		275		14 600		14 600
2009	38	0	280		280		15 400		15 400

38

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	2	29
35 - 55 ans	8	206
55 - 65 ans	2	25
+ 65 ans	20	20

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	20
2 - 10 Ha	
10 - 25 Ha	12
> 25 Ha	

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006	8	
2006 - 2007	5	
2007 - 2008	6	
2008 - 2009	17	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans		
+ 65 ans		
< 1 Ha		
1 - 3 Ha		
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

La cave de Lédénon s'est spécialisée sur les blancs (30 % des volumes produits) et les rosés (40 %). Historiquement les viticulteurs de Lédénon sont diversifiés (activité salariée parallèle, location de quad, maraîchage en vente directe,...)

C'est une petite structure qui fonctionne de façon satisfaisante mais qui est consciente de ses limites si de gros investissements se révélaient nécessaires.

Ils ne sont pas intéressés par un travail sur de l'animation foncière pour limiter les effets de l'arrachage car le peu d'échanges qui ont lieu se font en direct sans accompagnement par la safer.

1.3.2.6 Cave coopérative de Marguerittes

Zone de collecte : MARGUERITTES, ST GERVAZY, BEZOUCE, CABRIERES, RODILHAN

Président : PIQUET CHRISTOPHE
 Directeur : MALARENC GERARD
 Entretien réalisé avec : Le Directeur

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	77	1	447	36	484	32	28 292	3 256	31 580
2006	71	18	434	21	473	776	29 841	1 983	32 600
2007	68	16	411	52	479	920	30 318	6 087	37 325
2008	64	27	388	9	424	1 507	24 483	818	26 808
2009	60	23	387	1	411	1 087	24 533	110	25 730

-17

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	7	43
35 - 55 ans	28	350
55 - 65 ans	13	17
+ 65 ans	12	2

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	21
2 - 10 Ha	28
10 - 25 Ha	8
> 25 Ha	3

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006		
2006 - 2007		
2007 - 2008		
2008 - 2009		
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans		
+ 65 ans		
< 1 Ha		
1 - 3 Ha		
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

La cave de Marguerittes considère qu'il y aura peu de parcelles qui vont être arrachées définitivement dans les 2 ans à venir. La plupart du temps il s'agit d'arrachage dans le cadre de la restructuration qualitative différée du vignoble et qui donc vont donner lieu à replantation.

Ils ne sont donc pas intéressés pour un travail d'animation sur de la mobilité foncière.

Après arrachage définitif, les terres sont implantées en blé à 90 % (présence de 2 CUMA sur le territoire), certaines également mettent en place de l'asperge (environ 1 à 2 Ha par exploitation viticole).

La cave de Marguerittes faisait partie du groupement de commercialisation Wine way (Vignerons créateurs) mais a préféré reprendre son autonomie au bout d'un an.

1.3.2.7 Cave coopérative de Moulezan

Zone de collecte : MOULEZAN, MONTMIRAT, CRESPIAN, CANNES, MONTAGNAC, AIGREMONT, VIC, SAVIGNARGUES

Président : ORTUNO FREDERIC

Directeur : ARNAL CHRISTOPHE

Entretien réalisé avec : Le Président et un administrateur

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	80	41	719		760	100	40 371	3 378	43 849
2006		39	719		758	350	44 576	2 173	47 099
2007		25	652		677	216	44 355	5 648	50 219
2008		25	633		658	118	39 989	4 191	44 298
2009	70	23	592		615	100	42 100		42 200

-10

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	6	
35 - 55 ans	25	
55 - 65 ans	19	
+ 65 ans	20	

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	32
2 - 10 Ha	9
10 - 25 Ha	20
> 25 Ha	9

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006		
2006 - 2007	31	
2007 - 2008	33	
2008 - 2009	35	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans		
+ 65 ans		
< 1 Ha		
1 - 3 Ha		
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

La cave de Moulezan est dynamique grâce à une pyramide des âges plutôt jeune. Le potentiel de production se maintient. Leur cœur de métier est la production de vrac, avec un bon équilibre entre rendement et qualité.

Par contre, ils considèrent que leur rendement moyen est trop faible (70 HI/ha) et attendent beaucoup du développement du réseau d'irrigation du nord Sommiérois qui devrait se mettre en place à moyen terme (5 ans ?).

Leur objectif est de se développer afin d'atteindre une production de 50 000 HI.

La plupart des viticulteurs sont également céréaliers, donc les parcelles arrachées sont de suite emblavées. il y a très peu de développement des friches.

Le travail sur les échanges de parcelles ne les intéresse pas car ils considèrent que peu d'arrachages auront lieu en 2010-2011, et par ailleurs ce qui s'arrache est réimplanté en céréales.

1.3.2.8 Cave coopérative de Redessan

Zone de collecte : REDESSAN, BEAUCAIRE, BELLEGARDE, MANDUEL, JONQUIERES

Président : GOUX FRANCK
 Directeur : BERNARDINI
 Entretien réalisé avec : Le Président

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	39	110	197	53	360	5 384	14 097	4 047	23 528
2006	34	95	231	12	338	5 025	16 731	987	22 743
2007	34	97	209	51	357	5 329	16 018	4 325	25 672
2008	35	78	218	72	368	4 187	14 790	5 986	24 963
2009	36	130	222	60	412	7 459	11 424	3 728	22 611

-3

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	1	42
35 - 55 ans		350
55 - 65 ans		
+ 65 ans		20

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	
2 - 10 Ha	
10 - 25 Ha	12
> 25 Ha	5

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006	17	
2006 - 2007	16	
2007 - 2008	19	
2008 - 2009	12	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans		
+ 65 ans	1	
< 1 Ha		
1 - 3 Ha		
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

La cave de Redessan a peu d'adhérents mais de ce fait les propriétés sont conséquentes. Les bâtiments sont en bon état et la cave est peu endettée. Elle a une politique commerciale dynamique. Avant tout leur objectif est de mieux valoriser leurs produits.

Il plane une incertitude importante quant à leur avenir au regard du projet de gare TGV. En effet, le vignoble et donc la cave de Redessan vont être très impactés par l'implantation de cette infrastructure. Le travail d'animation foncière tel que proposé dans ce projet n'était pas adapté. La cave s'investira directement dans le cadre du projet de gare, grâce notamment à son Président qui est membre du conseil municipal de la ville.

1.3.2.9 Cave coopérative de St Génies de Malgoirès

Zone de collecte : FONS, GAJAN, GARRIGUES STE EULALIE, LA CALMETTE, LA ROUVIERE, MONTIGNARGUES, MOUSSAC, NIMES, PARIGNARGUES, ST BAUZELY, ST CHAPTES, ST DEZERY, ST MAMERT, STE ANASTASIE, SAUZET, ST GENIES DE MALGOIRES

Président : MAYOL DENIS
Directeur : VERNHES BRUNO
Entretien réalisé avec : Le Président

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005	171		1 175	132	1 307		80 662	11 591	92 253
2006	164		1 118	139	1 257		78 690	14 208	92 898
2007	147		1 090	129	1 219		79 228	13 042	92 270
2008	138		1 121	59	1 180		70 620	4 385	75 005
2009	125		1 014	39	1 053		73 051	4 603	77 654

-46

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	10	127
35 - 55 ans	45	577
55 - 65 ans	38	216
+ 65 ans	32	133

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	47
2 - 10 Ha	39
10 - 25 Ha	28
> 25 Ha	11

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	0		

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006	65	
2006 - 2007	59	
2007 - 2008	28	
2008 - 2009	78	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans		
+ 65 ans		
< 1 Ha		
1 - 3 Ha		
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

La moitié des viticulteurs sont également céréaliers, de ce fait quand des vignes s'arrachent, elles sont la plupart du temps emblavées, mises à part certaines productions de carottes ou pommes de terre. La cave coopérative de St Génies de Malgoirès est intéressée pour développer un vignoble pour faire du jus de raisin. Ce projet pourra se mettre en place quand les cépages "gros porteurs" seront disponibles suite aux recherches de l'INRA.

Sur ce territoire, le projet phare en ce moment est la maison du terroir, piloté par la communauté de communes Leins Gardonnenque. Pour ce faire, ce projet a besoin des agriculteurs, et notamment de productions diversifiées.

La cave est impliquée dans ce projet, opportunité de développement. Elle est également force de proposition (musées sur la vigne, le taureau, le patrimoine gallo romain, ...).

1.3.2.10 Cave coopérative des Vignerons Créateurs

Zone de collecte : JONQUIERES, COMPS, MONFRIN, ST BONNET, BEAUCAIRE, SERNHAC, FLAUX, ST SIFFRET, GENERAC, ST GILLES, BELLEGARDE, MANDUEL, RODILHAN, MARGUERITTES, FOURNES, CASTILLON, GARONS, BEAUVOISIN

Président : HUGUES DANIEL
Directeur : GOURGEON CHRISTIAN
Entretien réalisé avec : Le Directeur et le technicien amont

Evolution des surfaces, volumes et nombre de coopérateurs de 2005 à 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces				Volumes			
		AOC	VDP	Autres	Total	AOC	VDP	Autres	Total
2005					0				0
2006	48	481	140		621	9 922	31 935	603	42 460
2007	52	550	160		710	10 483	37 092	2 077	49 652
2008	85	586	201		787	13 193	33 169	7 017	53 379
2009	147	1 110	304		1 414	29 464	56 750	925	87 139

147

Répartition des coopérateurs en fonction de l'âge en 2009

	Nombre de coopérateurs	Surfaces
- 35 ans	11	141
35 - 55 ans	87	530
55 - 65 ans	31	323
+ 65 ans	18	116

Répartition des surfaces

	Nombre de coopérateurs
< 2 Ha	37
2 - 10 Ha	65
10 - 25 Ha	35
> 25 Ha	10

Surfaces en Agriculture Biologique

	surfaces bio	Volume bio	surfaces en conversion bio
2009	23		12

Historique et prévision des arrachages définitifs

	surfaces arrachées	Prévision
2005 - 2006		
2006 - 2007	10	
2007 - 2008	5	
2008 - 2009	20	
2009-2010		NSP
2010-2011		NSP

Caractérisation des arrachages

	Nombre de coopérateurs qui ont arraché	Surfaces arrachées
- 35 ans		
35 - 55 ans		
55 - 65 ans		
+ 65 ans		
< 1 Ha		
1 - 3 Ha		
3 - 5 Ha		
arrachage total		

Commentaires :

La cave des Vignerons Créateurs est issue de la fusion en août 2009 des caves de Jonquières Manduel Bellegarde et St Gilles. La SCA (Société Coopérative Agricole) est l'outil de vinification, un projet de nouveau site est en cours sur Jonquières. Quatre sociétés associées mettent en oeuvre la politique commerciale.

Cette cave a été intéressée par un travail d'animation foncière afin de préserver son potentiel de production. Sa stratégie et le projet sont présentés dans le document en annexe.

Cette cave est très dynamique,

Lors de l'entretien la question d'un rapprochement avec Beaucaire était en envisagée, mais reste en suspens.

1.3.3 Eléments de synthèse

1.3.3.1 Des stratégies différentes

Au travers de ces entretiens, il est apparu que les caves coopératives de ce territoire ont des stratégies très différentes :

- Certaines sont sur la défensive et pessimistes. Les viticulteurs sont en colère face à la crise. Leur maître mot est résister, repliés sur eux-mêmes.
- Certaines au contraire vont de l'avant et fusionnent afin de mutualiser leurs forces. Ils ont le souci de maintenir et développer leurs volumes.
- D'autres ont une stratégie plus individuelle mais restent très dynamiques et volontaires, et « ne veulent pas entendre parler de fusion ».

1.3.3.2 Des caves coopératives peu concernées par la diversification

Dans le cadre des entretiens avec les responsables de caves, il avait été prévu de recueillir des informations quant au devenir des vignes arrachées. Il s'est avéré que les caves coopératives ne détiennent pas cette information. Il semblerait que dès que la vigne sort de la cave, la cave n'est plus intéressée, plus concernée. Dès que l'on s'éloigne des aspects économiques de la cave, elle n'est plus le bon interlocuteur. Pourtant les agriculteurs qui la constituent sont à titre individuel concernés par cette question de la reconversion des terres.

1.3.3.3 Les reconversions déjà réalisées observées

En fonction des secteurs, il apparaît que la majorité des vignes arrachées sont ensuite implantées en blé, notamment sur la communauté de communes Leins Gardonnenque. En effet, les viticulteurs sont souvent également céréaliers, ou bien leur voisin est équipé et prend la terre en gestion. Par ailleurs le blé apparaît comme la solution rapide la plus simple à mettre en œuvre d'une campagne à l'autre. La réforme de la PAC en 2013 risque de rebattre les cartes.

On note également un développement des pâtures pour chevaux.

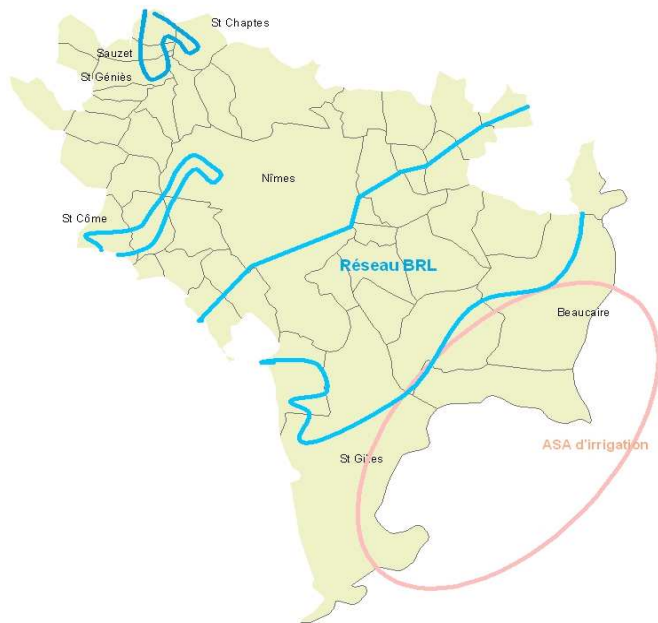
Certains regrettent le phénomène de cabanisation suite à l'arrachage (Marguerittes, Beaucaire notamment).

En Costières, certains viticulteurs, également arboriculteurs, se lancent dans le verger d'abricot.

1.4 L'IRRIGATION UN ELEMENT DETERMINANT POUR LA DIVERSIFICATION

Le territoire du pays Garrigues et Costières de Nîmes bénéficie dans sa majeure partie d'un système d'irrigation, soit par le réseau BRL soit par les ASA d'irrigation (Associations Syndicales Autorisées), soit par des forages individuels.

C'est un atout pour permettre d'envisager une diversification des productions.



Néanmoins il faut noter que le réseau BRL Costières actuel est sous utilisé. Des densifications sont possibles à la demande et avec participation de l'agriculteur.

Les projets en matière de développement de l'irrigation sur le territoire du pays sont les suivants :

- Demande d'extension du réseau du nord sommiérois qui impactera le secteur de Leins Gardonnenque. L'échéance est de 5 à 10 ans Cette demande a par ailleurs été fortement relayée par les responsables agricoles de la zone lors de cette étude,
- Amener l'eau au nord de Nîmes, pour une fin multiple, usage domestique qui peut bénéficier aux agriculteurs de la zone. L'échéance est à 15-20 ans.

C'est une donnée incontournable si l'on souhaite développer des cultures autres que la vigne.

2 IDENTIFICATION DES PROJETS ECONOMIQUES DES CAVES ET DES VIGNOBLES DE QUALITE A PRESERVER

Parmi l'ensemble des caves coopératives rencontrées, deux se sont montrées intéressées par un projet foncier de préservation de leur vignoble.

2.1 METHODOLOGIE ET LIMITES

L'ensemble des caves coopératives ont été rencontrées (Président ou Directeur) et au travers de l'entretien, il leur a été proposé de préciser sur des cartes les zones de leur vignoble qui selon eux doivent être préservées de l'arrachage (selon des critères de qualité d'encépagement, de potentiel agronomique ou de mécanisation possible, ...).

Globalement, ce travail n'a pas pu être réalisé, les interlocuteurs ne s'étant pas prêtés à l'exercice proposé. On peut expliquer cela en considérant que certaines caves ont une zone de collecte très étendue. Par exemple, St Génies collecte sur 16 communes et les Vignerons Créateurs sur 18.

Néanmoins 2 caves coopératives ont été intéressées par une démarche active de préservation de leur vignoble (Redessan et Vignerons Créateurs).

Concernant les caves particulières, elles ont également été informées de ce projet via un article dans leur bulletin (Cf. annexes). Deux personnes se sont manifestées mais ont finalement réglé leur projet de façon indépendante.

2.2 LE CELLIER DU BONDAVIN (CAVE COOPERATIVE DE REDESSAN)

La cave coopérative de Redessan a exprimé son inquiétude quant au projet de gare TGV sur Manduel. En effet, ce projet risque d'avoir une emprise importante et un impact fort sur le vignoble de la cave.

Le Président de la cave, par ailleurs membre du conseil municipal, est très mobilisé sur ce projet qui peut avoir pour conséquence la destruction d'une partie du vignoble de la cave.

L'animation foncière telle que proposée dans ce projet n'était pas adaptée à cette problématique ni à son calendrier. Cette question devra être traitée dans le cadre global de la réflexion autour de l'aménagement de la gare.

2.3 LES VIGNERONS CREATEURS

Les Vignerons Créateurs sont issus de la fusion en août 2009 des caves de Jonquières St Vincent, Manduel, Bellegarde et St Gilles. Cave très dynamique, ils ont tout de suite été intéressés pour mettre en place une animation foncière afin de préserver leur potentiel de production. En effet, ils ont des projets de construction d'un nouveau site de vinification et plus que jamais le souci de maintenir ou développer les volumes à vinifier.

La Chambre d'Agriculture a donc déposé un dossier de financement auprès du Conseil Régional et du Conseil Général pour permettre la mise en œuvre d'une animation foncière par la SAFER.

En voici une présentation rapide :

La cave a défini des objectifs précis en lien avec sa stratégie de développement. Ainsi, trois zones ont été retenues pour réaliser l'animation foncière :

- La commune de Bellegarde : volonté de créer un marché de la Clairette de Bellegarde,
- Le plateau Jonquières Bellegarde Manduel : objectif qualitatif, profil AOC Costières de Nîmes expression, « marque phare » de la cave,
- La zone AOC Costières de la commune de St Gilles : volonté de préserver le cépage Mourvèdre dans le cadre de la stratégie de différenciation et de segmentation (afin d'éviter le profil syrah grenache exclusivement).

Cette opération a débuté en janvier 2010 et se poursuivra jusqu'en décembre 2011. L'objectif de restructuration foncière est de 30 ha environ / an. L'intégralité de ce dossier est joint en annexe.

2.4 LES LIMITES RENCONTREES AUPRES DES CAVES COOPERATIVES

2.4.1 L'animation foncière

Lors des entretiens avec les responsables de caves coopératives, il est apparu que peu croient en une possible mobilité foncière. Ils considèrent le facteur humain (affectif) et l'attente d'une éventuelle urbanisation comme des facteurs bloquants incontournables.

Par ailleurs, beaucoup de viticulteurs sont en attente d'une aide financière incitative aux échanges fonciers. Ils considèrent que cela stimulerait les échanges fonciers.

Enfin, certains affichent clairement leur pessimisme et considèrent que « ce projet arrive trop tard, l'arrachage est derrière nous ».

Tout ceci explique qu'il n'y ait qu'une cave qui ait souhaité mettre en place une animation foncière.

2.4.2 La vision territoriale

Les caves coopératives sont clairement apparues dans le cadre de ce travail comme des entreprises économiques, à la recherche de volumes pour faire fonctionner correctement leur outil de production.

In fine, les surfaces ne les préoccupent que dans une moindre mesure. A titre d'illustration on notera les zones de collecte de plus en plus grandes et non contiguës (Générac et Saint-Hilaire-d'Ozilhan). De ce fait, les caves n'ont pas véritablement de stratégie quant au territoire. Elles ont une stratégie de recherche de volumes.

Un travail de zonage est en cours sur certains territoires à la demande des communes dans le cadre de la charte paysagère des Costières.

2.5 LA REPONSE DES TERRITOIRES

Au cours des entretiens, deux viticulteurs ayant des mandats professionnels (Chambre d'Agriculture ou Président de cave coopérative) et politiques (Maires et Président de communauté de communes) ont été rencontrés. Ils ont eu des visions « plus territoriales ».

2.5.1 La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

M Bourbousson, Président de la cave coopérative de Beaucaire, Maire de la ville et Président de la communauté de communes souhaite mettre en place les actions suivantes autour de la problématique foncière :

- Réfléchir et proposer des systèmes de portage du foncier afin de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de la communauté de communes,
- Mettre en place une aide aux échanges de parcelles afin de dynamiser la mobilité foncière et encore favoriser l'installation et le développement des exploitations,
- Initier une réflexion sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti, Développer les CUMA (notamment viticoles).

2.5.2 Autour de la commune de Générac

La commune de Générac et ses communes voisines souhaitent s'investir dans un projet :

- Volonté locale de mener un travail pour faciliter l'accès au foncier,
- Maintenir les terres en production,
- Présence de l'outarde,
- Problématique du ruissellement,
- Protection du paysage.

3 LES AXES ET PERSPECTIVES

Suite aux rencontres réalisées sur le territoire et au diagnostic réalisé, des axes peuvent être proposés dans le cadre de ce projet « post arrachage ».

3.1 AXE 1 : FAVORISER L'EMERGENCE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS STRUCTURES

La question des circuits courts est apparue comme très importante au travers de l'ensemble des rencontres réalisées dans ce travail.

En effet, depuis quelques années de nouveaux liens se tissent entre la ville et la campagne. Les urbains sont à la recherche de produits locaux, « authentiques » et « sains », ils souhaitent évoluer dans un cadre de vie agréable. En parallèle l'agriculture n'est plus essentiellement tournée vers des territoires éloignés (expéditeurs,...), elle cherche à commercialiser au plus près et retrouver son ancrage et son lien aux territoires.

Une réflexion globale sur la thématique des circuits courts pourrait être menée à l'échelle du pays afin de répondre aux attentes :

- des consommateurs en terme de produits frais, locaux et de qualité,
- et des élus pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité.

3.2 AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CULTURES AUTRES QUE LA VIGNE

Le territoire du pays Garrigues et Costières de Nîmes a de réels atouts en faveur d'une diversification des productions. La présence du réseau d'irrigation BRL ainsi que la diversité et qualité des terroirs en sont les principaux.

Néanmoins, il convient de souligner qu'au delà des aspects purement techniques, la question du changement de pratiques et du changement tout court se posera de façon déterminante. En effet, les changements les plus délicats ne sont pas forcément les changements techniques...

A partir des rencontres et potentialités du territoire ont été listés différentes cultures et productions qui peuvent être envisagées.

3.3 AXE 3 : FAVORISER LA DIVERSIFICATION VITICOLE

Des pistes de diversification peuvent également être développées tout en conservant le matériel végétal de la vigne, et ainsi valoriser le savoir-faire et les outils.

4 LE PROGRAMME D' ACTIONS

Suite aux rencontres avec les caves, et avec les acteurs du territoire, des pistes potentielles de diversification peuvent être proposées.

Il convient de souligner que ces propositions ne sont pas exhaustives d'une part et que d'autre part, il s'agit de prospections et non d'études de filières abouties.

Les différentes pistes sont présentées sous la forme de fiches.

4.1 AXE 1 : FAVORISER L'EMERGENCE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT STRUCTURE DES CIRCUITS COURTS

1. Structuration et développement des circuits courts	
Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture du Gard
Éléments de contexte	<p>Depuis quelques années de nouveaux liens se tissent entre la ville et la campagne. Les urbains sont à la recherche de produits locaux, « authentiques » et « sains », et ils souhaitent évoluer dans un cadre de vie agréable. En parallèle l'agriculture n'est plus essentiellement tournée vers des territoires éloignés (expéditeurs,...), elle cherche à commercialiser au plus près et retrouver son ancrage et son lien aux territoires. Tout le monde parle des circuits courts, qui in fine recouvrent des modes de commercialisation différents (du « panier » à l'approvisionnement de la cantine).</p> <p>Dans ce projet, différents territoires et municipalités ont exprimé leur volonté d'entamer une réflexion puis des actions autour des circuits courts sur leur territoire (Marguerittes, Vaunage, Leins Gardonnenque notamment).</p> <p>Différentes actions peuvent également être menées comme le développement des AMAP ou des fermes de cueillettes profitant du caractère urbain et péri urbain de ce territoire.</p> <p>Il apparaît qu'une réflexion globale sur la thématique des circuits courts pourrait être menée à l'échelle du territoire afin de répondre aux attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des consommateurs en terme de produits frais, locaux et de qualité, • et des élus pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité.
Objectif(s) de l'action	Structurer et développer les circuits courts
Territoire et cibles concernés	Pays Garrigues et Costières de Nîmes , Nîmes Métropole, Communautés de communes de Leins Gardonnenque et Beaucaire Terre d'Argence
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Automne 2010
Partenaires pressentis	Pays Garrigues et Costières de Nîmes, Nîmes Métropole
Descriptif technique de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et caractériser les circuits courts sur le territoire 2. identifier les habitudes de consommation et les attentes des consommateurs du territoire en matière de circuits courts 3. définir un projet de structuration et de développement des circuits courts sur le territoire 4. Accompagner les projets : Plate forme et logistique locale pour l'approvisionnement des cantines, points de vente collectif, AMAP, fermes de cueillette ...

4.2 AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE CULTURES AUTRES QUE LA VIGNE

2.1. Les cultures légumières sous contrat																			
Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard																		
Éléments de contexte	Il existe une réelle demande des industriels régionaux tels que Jean Martin à Maussane, Cœur de fruit, Silvacane (coopérative) à La Roque d'Anthéron Provence tomate à Tarascon par exemple... Les produits recherchés sont variés : courgette, aubergine, courge, ... en bio ou conventionnel																		
Objectif(s) de l'action	Développer les partenariats entre les maraîchers et les entreprises agro alimentaires ou metteurs en marchés																		
Territoire et cibles concernés	Les zones de la plaine de Beaucaire, St Gilles, plaine du Gardon voire certaines zones en Costières sont tout à fait adaptées à ces cultures. Les parcelles sont irriguées, mécanisables.																		
Gestion de projet																			
Calendrier, dont lancement opérationnel	Automne 2010																		
Partenaires pressentis	Jean Martin, Cœur de fruit, Silvacane, et d'autres à identifier																		
Descriptif technique de l'action	Il s'agit de réaliser un travail de mise en relation agriculteurs et industriels, un accompagnement technique du changement en prenant en compte les spécificités et les risques de l'agriculture sous contrat, la recherche de nouveaux contrats, ... En fonction des besoins et du niveau d'engagement des industriels, les agriculteurs pourront être amenés à envisager la création d'un atelier de transformation Ce travail sera mené par Yves NOUET, conseiller maraîchage																		
Budget prévisionnel validé	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contacts avec les entreprises Précision de leurs besoins</td> <td>2</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Traduction auprès des agriculteurs Mise en relation Accompagnement du changement (calendrier, variétés, logistique, conditionnement, contrat)</td> <td>6</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Animation et réflexion pour l'élaboration de contrats lissés sur 5 ans</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Total nombre de jours</td> <td>10</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Total coût</td> <td>5 000 €</td> <td>10 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		2010	2011	Contacts avec les entreprises Précision de leurs besoins	2	5	Traduction auprès des agriculteurs Mise en relation Accompagnement du changement (calendrier, variétés, logistique, conditionnement, contrat)	6	13	Animation et réflexion pour l'élaboration de contrats lissés sur 5 ans	2	2	Total nombre de jours	10	20	Total coût	5 000 €	10 000 €
	2010	2011																	
Contacts avec les entreprises Précision de leurs besoins	2	5																	
Traduction auprès des agriculteurs Mise en relation Accompagnement du changement (calendrier, variétés, logistique, conditionnement, contrat)	6	13																	
Animation et réflexion pour l'élaboration de contrats lissés sur 5 ans	2	2																	
Total nombre de jours	10	20																	
Total coût	5 000 €	10 000 €																	
Moyens de financement envisagés	Conseil Régional, Conseil Général, ...																		

2.2. L'élevage intégré de poulets biologiques	
Maître d'ouvrage Chef de projet	DUC
Eléments de contexte	Dans cette filière également, la demande du marché de la grande distribution en poulet bio est insatisfaite. L'usine DUC à St Bazely a sollicité la Chambre d'Agriculture pour diffuser cette information.
Objectif(s) de l'action	Développer l'élevage intégré de poulets biologiques
Territoire et cibles concernés	
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	?
Partenaires pressentis	DUC
Descriptif technique de l'action	Il s'agit de mettre en relation agriculteurs et industriels, proposer un accompagnement technique très important car la production intégrée reste une filière risquée.

2.3. Les Plantes à Parfum Aromatiques Médicinales (PPAM)	
Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard
Eléments de contexte	Certains industriels de la région (Arcadie, Gologéma, Gravier, ...) souhaitent localiser leurs approvisionnements. La demande va du thym, lavandin, aux espèces maraîchères comme la menthe, le basilic. Ces produits sont recherchés à la fois en bio et en conventionnel. La production sous contrat permet une certaine sécurisation des revenus. Par ailleurs, le savoir-faire maraîcher nécessaire pour les productions type menthe, basilic, ...existe en Costières notamment
Objectif(s) de l'action	Développer la production de PPAM en lien avec la demande des industriels
Territoire et cibles concernés	Les plaines de Beaucaire, St Gilles, voire les Costières (en fonction des productions) sont adaptées pour ce genre de cultures Sur des parcelles mécanisables, irriguées (sauf pour le lavandin et le thym) il existe un groupe d'agriculteurs intéressés autour de Jonquières, mais qui, compte tenu des faibles marges brutes (entre 300 et 500 €/Ha), ne se lancera pas sans aides à la plantation.
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Automne 2010 ?
Partenaires pressentis	Civam bio, Conseil Général, CFPPA, Arcadie, Gravier, Gologéma, Sanoflore, ...
Descriptif technique de l'action	La filière est à monter. Il y a besoin d'outils structurants / récolteuse, batteuse, séchoir, trieuse, partenariat avec le CFPPA de Rodilhan, CIVAM bio, Qualimed, atelier relais, ...

2.4. Les fruits et légumes bio	
Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard
Eléments de contexte	<p>La demande du marché en fruits et légumes bio est en pleine expansion. Sur le territoire du pays Garrigues et Costières de Nîmes, cette production est déjà dynamique. En effet, il y a de nombreux producteurs indépendants, et deux metteurs en marché (la coopérative Uni-Vert et le négociant Biogarden).</p> <p>Dans ce marché globalement porteur, des produits manquent spécifiquement. Il s'agit des légumes racines bio (pomme de terre, carotte, poireau) et des pêches et pommes (pour lesquelles les difficultés techniques de la conduite en agriculture biologique sont des freins majeurs).</p>
Objectif(s) de l'action	Développer la production de fruits et légumes bio
Territoire et cibles concernés	Pays Garrigues et Costières de Nîmes
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Opération en cours
Partenaires	Civam bio, Conseil Général
Descriptif technique de l'action	Il s'agit essentiellement d'un accompagnement du changement de techniques agricoles et surtout accompagnement du changement d'état d'esprit sur les notions de qualité-produit, rendements acceptables, rentabilité...

2.5. La figue	
Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard/ Chambre Régionale d'Agriculture ?
Eléments de contexte	Dans un marché inorganisé, la Chambre d'Agriculture a besoin d'affiner ses connaissances techniques et surtout sur les circuits de commercialisation, afin de pouvoir proposer un conseil efficace aux agriculteurs.
Objectif(s) de l'action	Développer et structurer la production de figue
Territoire et cibles concernés	Pays Garrigues et Costières de Nîmes et notamment la zone de la communauté Leins Gardonnenque
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Automne 2010 ?
Partenaires	
Descriptif technique de l'action	Il s'agit d'analyser des circuits de commercialisation (traditionnels et innovants), d'étudier les itinéraires techniques et expérimentations, pour accompagner les porteurs de projets (formation, conseil technico-économique).

2.6. Le chanvre	
Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard – FD Civam
Éléments de contexte	La demande en éco-matériaux de construction est croissante. Des agriculteurs, notamment de Leins Gardonnenque se sont lancés dans cette production depuis 1 ou 2 ans. Mais les unités de transformation sont éloignées (Région toulousaine et bientôt Grenoble). L'objectif est d'améliorer les itinéraires techniques et de développer des systèmes de transformation locaux.
Objectif(s) de l'action	Développer et structurer la production de chanvre éco matériau en circuit court
Territoire et cibles concernés	Pays Garrigues et Costières de Nîmes et notamment la zone de la communauté Leins Gardonnenque
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Début 2011
Partenaires	FD CIVAM, Conseil Général
Descriptif technique de l'action	les besoins portent aujourd'hui sur une analyse des circuits de commercialisation, une filière à monter avec un besoin d'outils structurants (transformation), l'étude des itinéraires techniques et expérimentations, et l'accompagnement des porteurs de projets (formation, conseil technico-économique).

2.7. La production de biomasse	
Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard
Éléments de contexte	Il s'agit de produire de l'énergie à partir de biomasse végétale, qui peut être des sarments de vigne, de la paille de céréales, ou du sorgho biomasse, ...
Objectif(s) de l'action	Développer et structurer une filière biomasse suite à la dynamisation de la demande par les collectivités
Territoire et cibles concernés	Pays Garrigues et Costières de Nîmes
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Ce travail a débuté et est soutenu par le Conseil Général du Gard
Partenaires	Conseil Général, Collectivités territoriales
Descriptif technique de l'action	Afin de créer une filière, il faut : 1/ Repérer les structures qui vont remplacer leur chaudière (lycées, collectivités, ...) 2/ Encourager le choix de chaudières polycombustibles 3/ Prospection auprès des agriculteurs, développement de la filière

2.8. Structuration et développement de la production d'amandes

Maître d'ouvrage	Coopérative Sud Amandes
Éléments de contexte	Comme beaucoup de filières, la filière amande connaît des difficultés notamment dues à la concurrence des amandes de Californie ou d'Espagne. Souvent le verger d'amandier n'est que la 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} production de l'exploitation, sur les parcelles où on ne peut rien implanter d'autre. Néanmoins, aujourd'hui, un type d'amande semble avoir une carte à jouer. En effet, la demande en « amande de Provence » est nettement supérieure à la production (120 t pour 40 t collectées). Cette production bien rémunérée est la locomotive de l'ensemble de la production. Afin de rendre la filière plus attractive et rémunératrice, le Directeur de Sud Amandes avance trois projets.
Objectif(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une IGP Amande de Provence étendue à l'aire de production • Déménager la Maison de l'amande de Garons dans un lieu plus grand et plus visité • Franchiser et développer les boutiques type Maison de l'amande
Territoire et cibles concernés	Pays Garrigues et Costières de Nîmes , Arc méditerranéen (PACA, LR et Corse)
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	?
Partenaires pressentis	Chambres d'Agriculture, Conseil Régional, Conseils Généraux PACA, LR et Corse, Pays Garrigues et Costières de Nîmes et Nîmes métropole
Descriptif technique de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'un local commercial dans Nîmes et sa banlieue • Etude de faisabilité du développement de franchise des Maisons de l'amande • Initier une réunion des Chambres d'Agriculture pour la mise en place de l'IGP Amande de Provence

2.9. La production de foin et le pâturage

Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard
Éléments de contexte	<p>Le marché du foin est difficile à appréhender. En fonction des années et de la pluviométrie, les besoins en foin des éleveurs fluctuent. Il est donc difficile d'organiser une filière et notamment de croiser offre et demande. En parallèle se développe un marché du foin bio, et une étude est en cours sur la filière bio (financée par le CG).</p> <p>Egalement, un répertoire fourrager, un réseau de fermes de références, et un accompagnement à la commercialisation permettrait de structurer cette filière.</p> <p>Par ailleurs, localement en Vaunage, il y a une volonté de réfléchir au développement d'une production de foin sur les basses terres irriguées, en lien avec les centres équestres de cette petite région.</p> <p>Des éleveurs ovins gardois ou transhumants recherchent également des terres pour faire pâturer. Une taille minimum des parcelles est nécessaire.</p>
Objectif(s) de l'action	Développer et structurer une filière foin
Territoire et cibles concernés	Pays Garrigues et Costières de Nîmes, zones prioritaires à définir, Volonté locale en Vaunage, Plaine de Beaucaire, St Gilles, grandes parcelles irriguées (3 coupes/ an)
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Automne 2010 ?
Partenaires	
Descriptif technique de l'action	Un travail d'animation locale sur des zones prioritaires permettrait de d'identifier des zones de production et mettre en relation les différents acteurs (communes, éleveurs, ...). Pour la recherche de pâtures, un travail d'animation est nécessaire afin de préciser de la demande (nombre de jours de pâturage) repérer les parcelles, réaliser les diagnostics fourragers, mettre en relation offre et demande.

4.3 AXE 3 : FAVORISER LA DIVERSIFICATION VITICOLE

3.1. Développer la viticulture biologique	
Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard
Eléments de contexte	<p>Aujourd'hui l'agriculture biologique connaît un fort développement. D'une part, la demande du marché du vin biologique est insatisfaite. D'autre part le produit est nettement mieux valorisé en bio qu'en conventionnel. Exemple : VDP Oc rouge se vend de 80 à 110 €/hl contre 56 € en conventionnel.</p> <p>Autre avantage, le savoir-faire technique existe.</p> <p>Par contre, tous les terroirs ne sont pas forcément adaptés à la viticulture biologique. Le travail du sol notamment est rendu difficile dans des terres caillouteuses (Costières).</p> <p>Les coûts de production en bio sont supérieurs aux coûts en conventionnel. Néanmoins à ce jour la marge reste intéressante. L'équilibre du marché n'est pas encore atteint.</p> <p>Sur le territoire du pays Garrigues et Costières de Nîmes on constate que peu de caves coopératives se sont lancées dans la production en bio. Sur ce territoire ce sont surtout les caves particulières qui sont dans cette démarche.</p>
Objectif(s) de l'action	Développer la viticulture biologique
Territoire et cibles concernés	L'ensemble du pays Garrigues et Costières de Nîmes
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Opération en cours
Partenaires	Civam bio, Conseil Général
Descriptif technique de l'action	Accompagnement des porteurs de projet, conseil technique, formation, ...

3.2. Développer la production de jus de raisin

Maître d'ouvrage Chef de projet	Chambre d'Agriculture du Gard Caves coopératives des Vignerons Créateurs et de St Génies de Malgoires
Eléments de contexte	<p>Foulon Sopagly, leader européen du jus de raisin souhaite développer son approvisionnement en Languedoc. Cette société travaille notamment à la mise en place d'une filière en partenariat avec des organismes de recherche en vue de développer des cépages « gros porteurs » et améliorer l'équilibre acidité-sucre (programme « FIJUS-R@isol »).</p> <p>Aujourd'hui, la demande du marché insatisfaite. Cette demande s'inscrit dans le développement des alicaments : le jus de raisin source d'anti oxydants.</p> <p>Aujourd'hui, le produit est plutôt bien valorisé (28 à 38 €/hl et 66 € en bio). La valorisation est d'autant plus intéressante que le paiement est rapide, qu'il n'y a pas de frais de vinification ni de limitation de rendement et que la fiscalité est allégée.</p> <p>D'autre part, le savoir faire existe.</p>
Objectif(s) de l'action	Développer la production de jus de raisin
Territoire et cibles concernés	Zones de production des caves coopératives engagées dans le projet
Gestion de projet	
Calendrier, dont lancement opérationnel	Dès que les cépages "gros porteurs" de l'INRA seront disponibles sur le marché
Partenaires pressentis	ICV, Foulon Sopagly
Descriptif technique de l'action	Le développement de la viticulture à destination du jus de raisin devra se faire avec un accompagnement technique important : développement de l'irrigation, constitution de grandes parcelles, plantation des nouveaux cépages, mécanisation, développement des CUMA,....

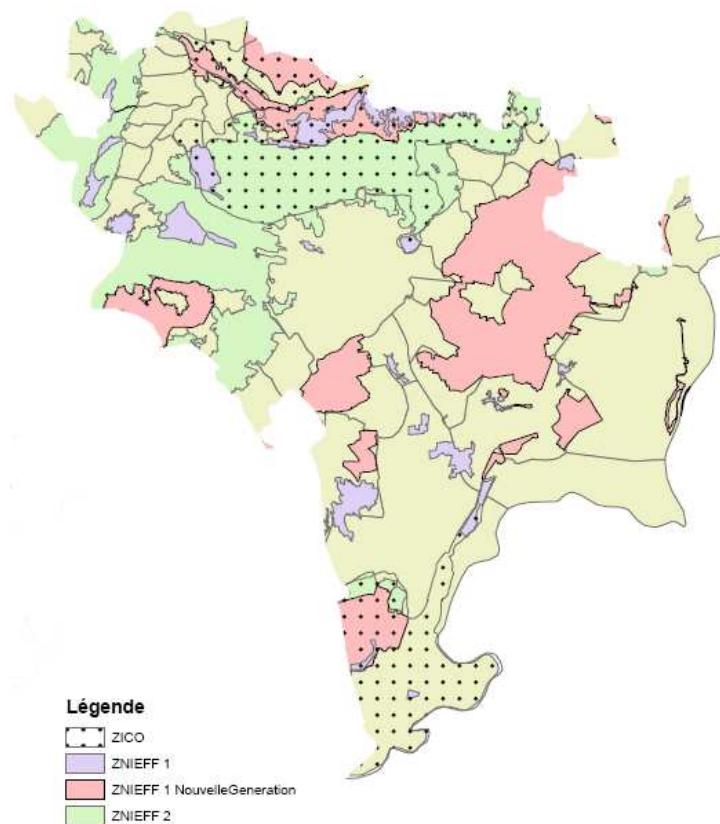
5 LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Sources : site Internet de la DREAL LR, Chambre d'Agriculture du Gard

5.1 UNE BIODIVERSITE IMPORTANTE

5.1.1 Les inventaires

Le territoire du pays Garrigues et Costières de Nîmes recouvre des zones très riches en terme de biodiversité, comme l'illustre la carte suivante des inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

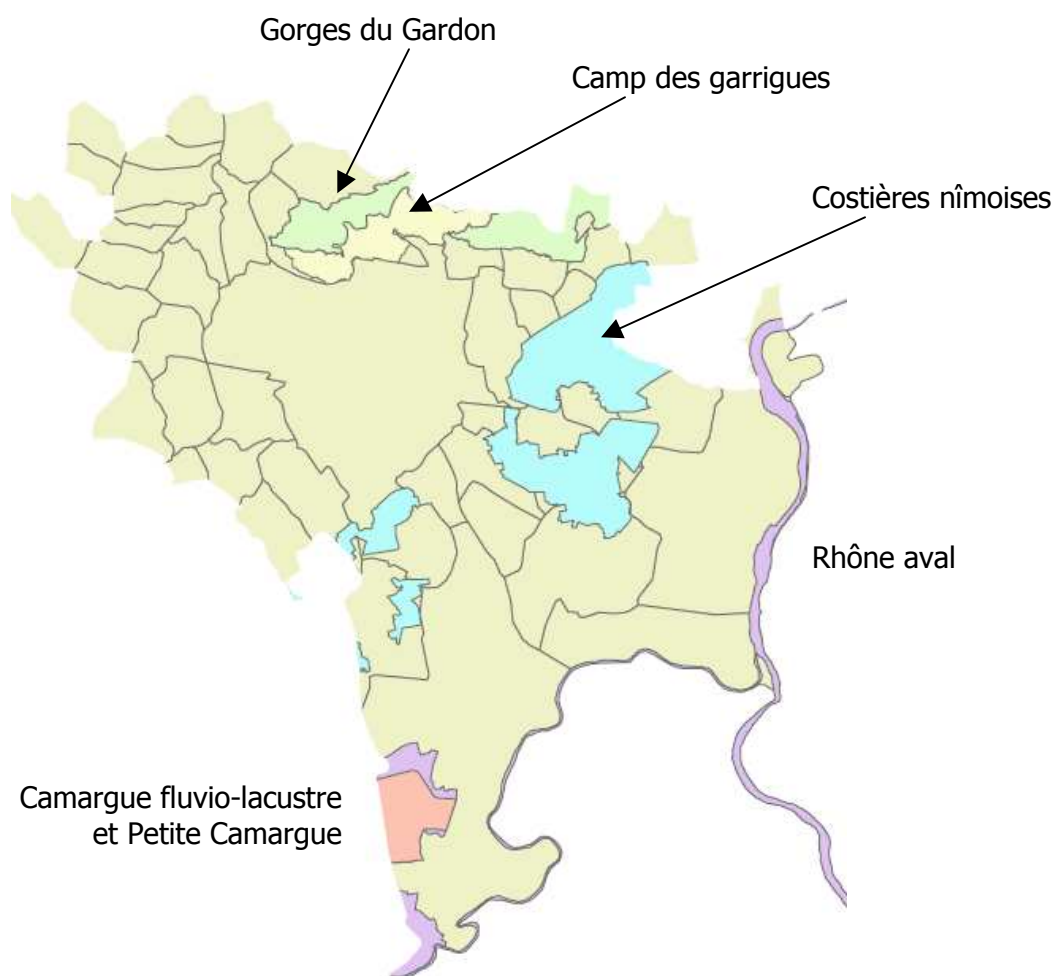


Sur la base de ces inventaires, certaines zones comme les Gorges du Gardon ou la Camargue font l'objet de différents outils de protection, comme les sites classés, sites inscrits, arrêté de biotope, opération Grand site, RAMSAR ou Natura 2000...

Ces sites sont listés en annexes.

5.1.2 Les zones natura2000

Cette carte présente les zones de protection spéciale (ZPS) Natura2000 et les sites d'intérêt communautaire Natura2000 sur le pays Garrigues et Costières de Nîmes.



La zone de protection spéciale (ZPS) Natura2000 « Costières Nîmoises » concerne l'Outarde Canepetière (et l'Oedicnème criard). Les habitats de l'Outarde sont très liés aux activités agricoles. L'oiseau trouve en Costières les conditions favorables à son développement : une mosaïque de parcelles alternant les surfaces en herbe (où nichent les femelles au printemps) et les surfaces plus rases (où chantent les mâles) et de grandes étendues herbacées pour les regroupement hivernaux.

L'arrachage des vignes a un impact non négligeable sur le développement des milieux favorables à l'outarde. Néanmoins, la friche est intéressante pour l'outarde pendant les 3 premières années, au delà le couvert devient trop haut, le milieu se ferme et ne convient plus à l'oiseau.

Cette ZPS est traversée par le contournement TGV Nîmes-Montpellier, ce qui aura un impact indéniable. Pour cela des mesures MAET (Mesures Agri- environnement Territorialisées dans le cadre de la PAC) ainsi que des mesures compensatoires financées par RFF se mettent en place. Il s'agit de proposer à l'outarde d'autres surfaces favorables où s'installer.

En parallèle, Nîmes Métropole met en place un Document d'objectifs (DOCOB) qui fait l'inventaire et l'analyse de l'existant, définit des enjeux et des objectifs de conservation et propose des mesures de gestion.

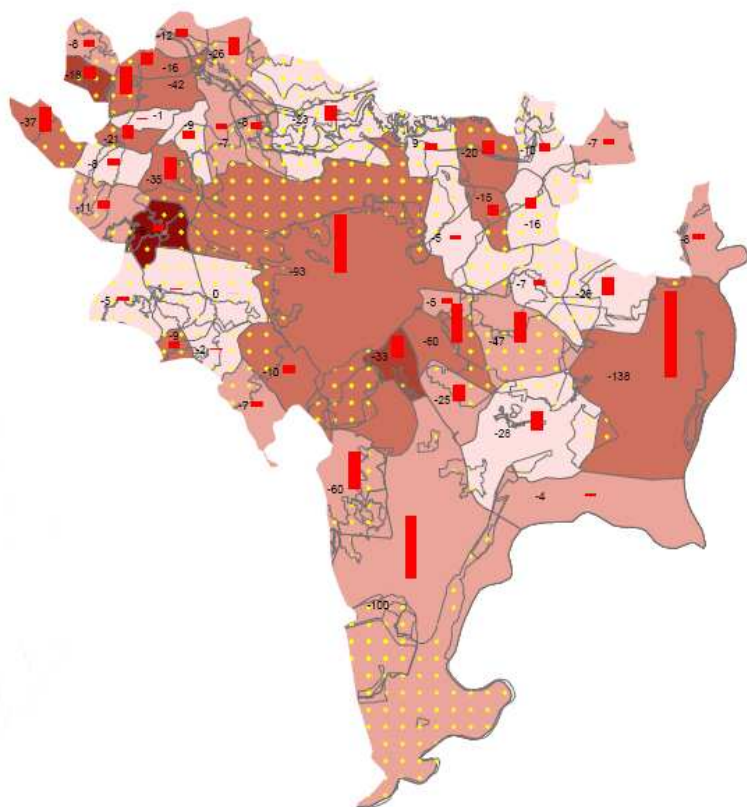
Le bilan des MAET de protection de l'outarde proposées dans le cadre de la PAC 2010 sur le pays est le suivant :

	MAET 2010
Nombre de courriers envoyés	662
Nombre d'agriculteurs intéressés	37
Nombre de visites sur le terrain	12
Nombre de contrats signés	7
Surfaces engagées	62,92 Ha
LR_CONI_HE1 (HERBE_06) - retard de fauche	7,79
LR_CONI_HE2 (HERBE_05) - retard de pâturage	0
LR_CONI_HE3 (COUVERT_07) mise en place d'un couvert d'intérêt faunistique autres précédents	21,97
LR_CONI_HE4 (COUVERT_07) mise en place d'un couvert d'intérêt faunistique après grandes cultures	33,16

A ce jour, ces MAET ne concernent que les surfaces en herbe. Par contre la majorité des parcelles engagées dans la MAET l'ont été suite à un arrachage. Ces contrats agri-environnement peuvent être une alternative intéressante pour certains agriculteurs.

5.1.3 Enjeux environnementaux et arrachages

La carte suivante propose de croiser les différents zonages d'inventaire ou de protection avec la diminution des surfaces en vigne.



Il apparaît très difficile d'établir un lien général.

C'est au cas par cas qu'il faut mesurer l'impact des arrachages viticoles sur l'évolution des habitats écologiques.

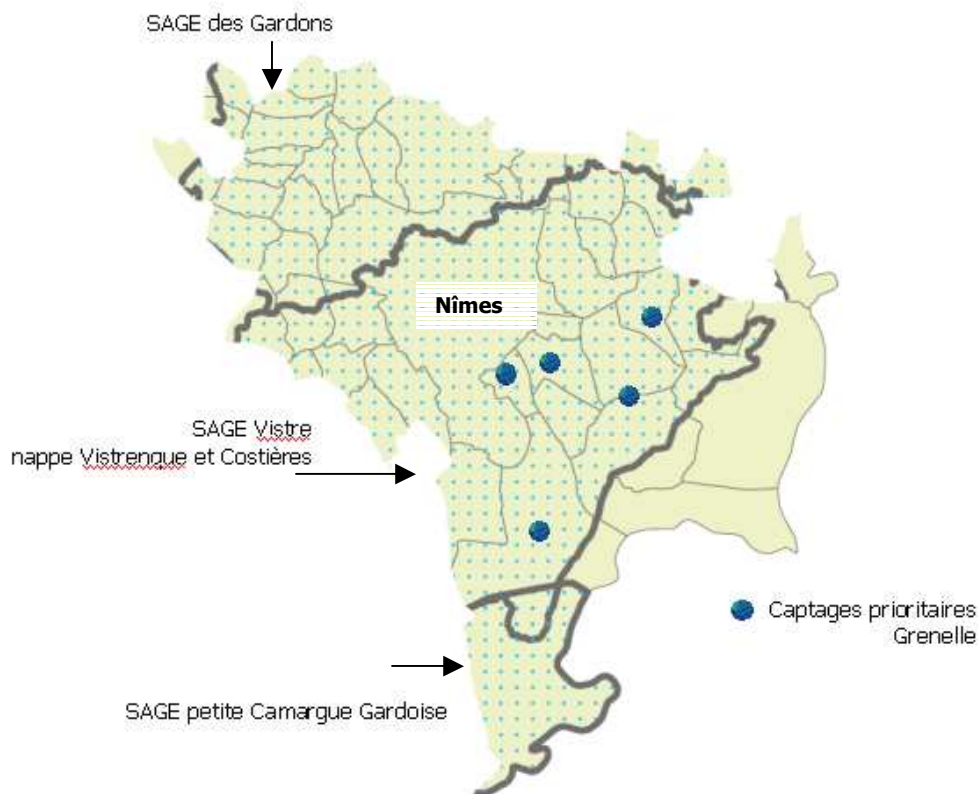
C'est notamment le travail qui est fait sur la ZPS Natura2000 de l'Outarde Canepetière.

Légende :

- Les zonages et inventaires environnementaux sont indiqués par les points jaunes.
- Les bâtons rouge correspondent à la surface perdue en vigne de 2006 à 2010
- Plus le rouge est foncé plus la diminution relative des surfaces en vigne de 2006 à 2010 est importante.

5.2 LA RESSOURCE EN EAU

La carte ci-dessous présente les trois SAGE présents sur le pays Garrigues et Costières de Nîmes (Schéma d'aménagement des eaux). Ces schémas visent à rassembler riverains et usagers de l'eau autour d'un projet commun : satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteinte irréversible à l'environnement.



D'autre part, sur le pays 5 captages d'eau potable ont été retenus comme prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il s'agit des communes de St Gilles, Manduel, Redessan, Caissargues et Bouillargues. L'objectif assigné est de reconquérir et maintenir la qualité de l'eau grâce à un programme d'actions.

Ces procédures sont en cours et les programmes d'actions proposés auront un lien direct avec l'agriculture locale.

Dans les aires d'alimentation des captages, le lien avec la problématique de l'arrachage est difficile à généraliser. En effet, les situations sont toujours très spécifiques. Sur un périmètre de captage, une vigne arrachée peut poser problème car sur sol nu il peut y avoir des problèmes de lessivage des éléments vers la ressource. D'un autre côté, on pourrait envisager de délocaliser de ces aires d'alimentation certaines cultures demandeuses en intrants vers des parcelles libérées par l'arrachage et situées hors du périmètre à protéger. Enfin, dans certains cas, si la vigne située sur l'aire d'alimentation est désherbée chimiquement notamment, il peut être intéressant d'arracher celle-ci en priorité.

C'est pourquoi une animation locale soutenue est nécessaire sur chaque site.

5.3 LA PRESERVATION DES PAYSAGES DE QUALITE

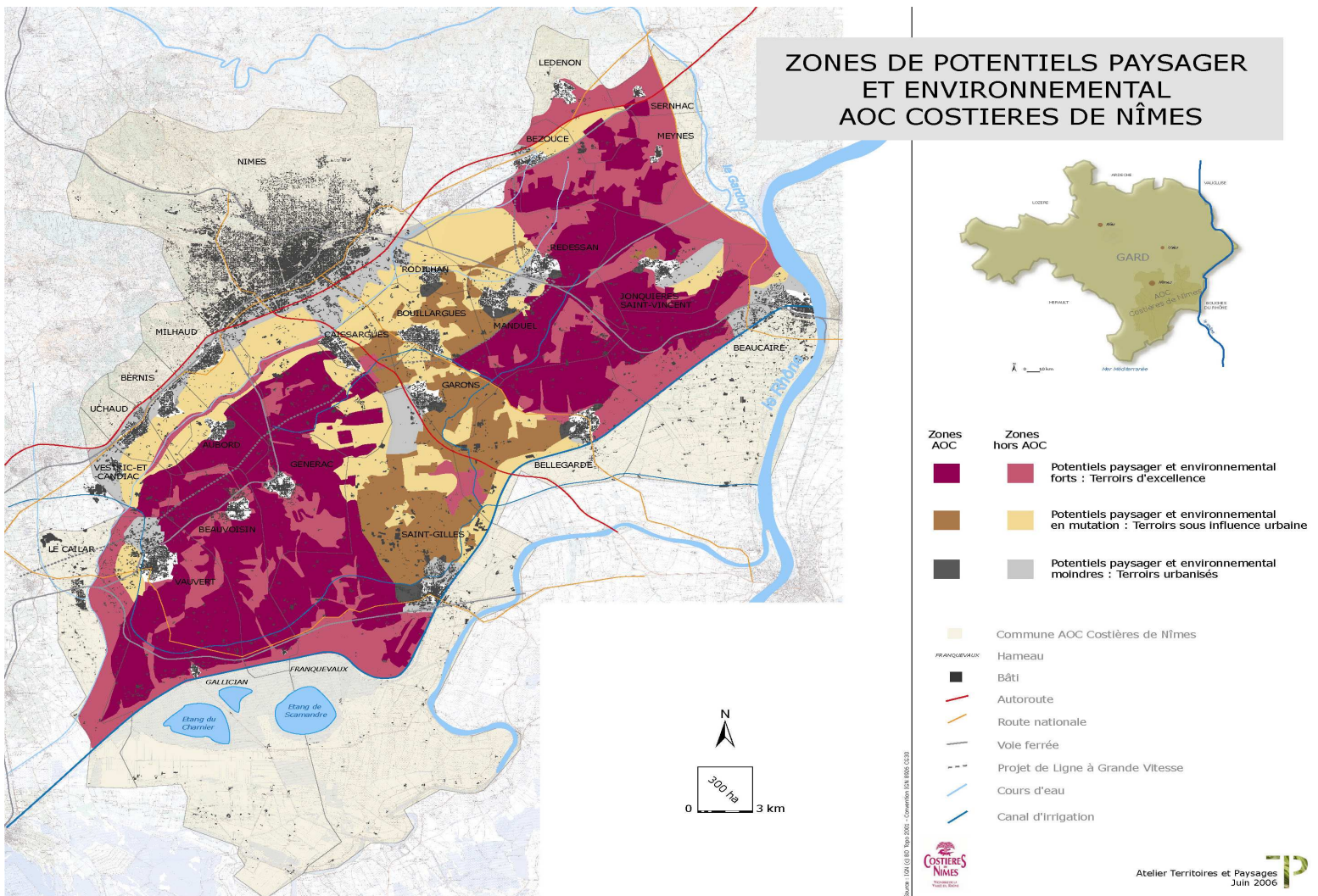
Sur le pays Garrigues et Costières de Nîmes, plusieurs démarches de chartes paysagères sont en cours.

5.3.1 La charte paysagère de l'AOC « Costières de Nîmes »

Elle s'étend sur les 24 communes de l'AOC (AOP) Costières de Nîmes.

Signée en 2007 cette charte a pour objectifs de :

- Préserver des ressources naturelles et la biodiversité,
- Gérer l'identité rurale et agricole du territoire,
- Valoriser l'activité agricole par le tourisme et la communication.



Ses signataires ont définis un programme d'actions à mettre en œuvre. Il est piloté par une animatrice de la charte.

Actuellement, des zonages des potentialités paysagers et environnementaux à l'échelle cadastrale sont réalisés ou en cours (Manduel, CCBTA). Ces zonages n'ont pas de portée réglementaire mais constituent pour les agriculteurs et les collectivités territoriales un outil d'aide à la décision.

5.3.2 La charte paysagère de la Vaunage

Un projet de charte paysagère de la Vaunage est en cours d'élaboration. Ce projet, mené par l'association des maires de la Vaunage en est à la phase du diagnostic.

Sur ce territoire l'agriculture constitue le socle du paysage, qui subit de très forte influences en terme d'urbanisation. La déprise agricole et notamment l'arrachage des vignes seront des éléments importants à prendre en compte dans ce travail de charte. L'enjeu principal étant de préserver l'identité de la Vaunage et de maintenir un équilibre entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés en fort développement dans la Vaunage.

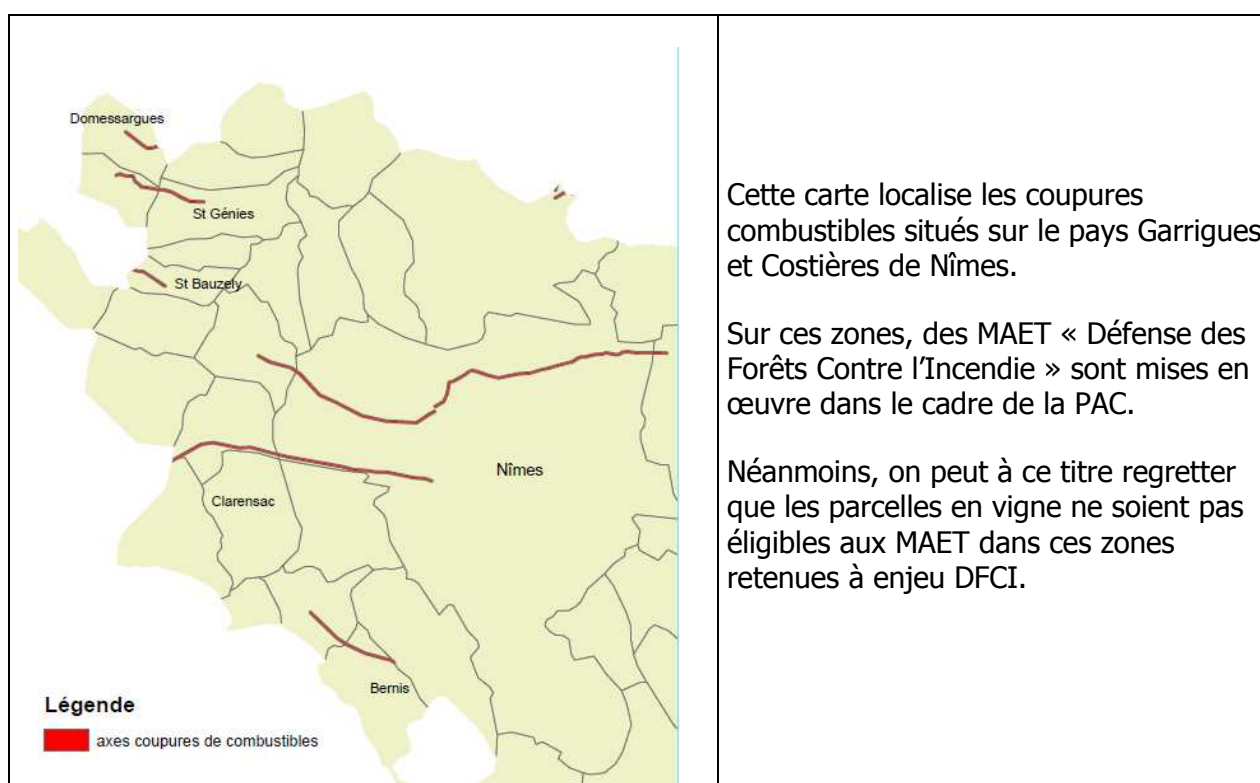
5.3.3 La charte paysagère et environnementale des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole

Le diagnostic de territoire de ce projet de charte a été présenté en février 2010 à Nîmes Métropole. L'agriculture est présente dans ces garrigues périurbaines, mosaïque de petites parcelles ajustées à la topographie. On peut imaginer que cette charte donnera toute sa place à cette agriculture à forte valeur paysagère et en matière de lutte contre les incendies.

5.4 LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS

5.4.1 Le risque incendie

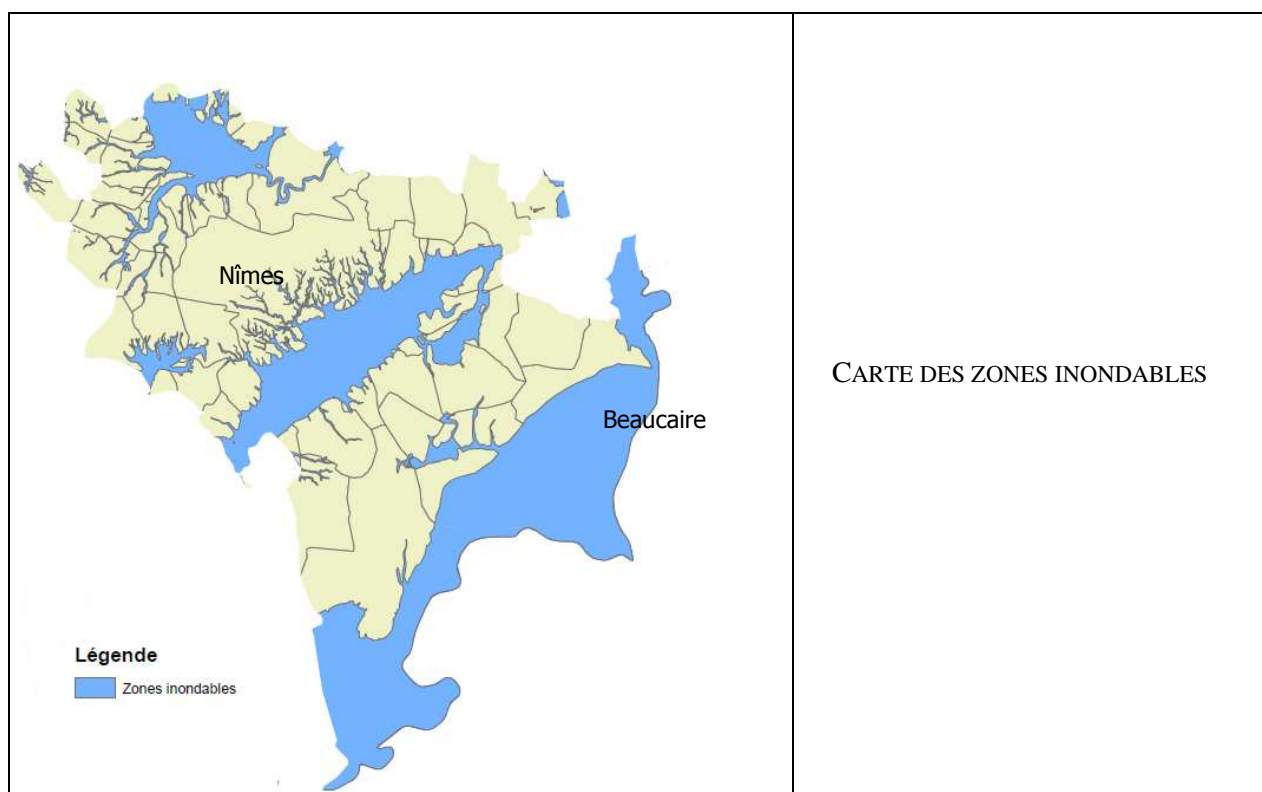
L'arrachage des vignes et surtout le développement des friches ont un impact très important sur l'augmentation du risque incendie. En effet, un ensemble de parcelles en vigne constitue un coupe feu efficace. Auparavant des vignes ont été implantées sur les coupures vertes contre l'incendie.



5.4.2 Le risque inondation

Une vigne arrachée, sans culture derrière, laisse un sol nu pendant une à deux années qui va être sensible à l'érosion lors des fortes pluies ou inondations. Mais la friche qui s'installe après peut se révéler efficace en matière de gestion des problèmes d'érosion ou ruissellement.

Concernant les vignes exposées aux risques d'inondation, la gestion de ce risque peut être prise en compte dans la politique d'arrachage en imaginant des échanges de parcelles pour conserver des vignes en zones non inondables et arracher préférentiellement les parcelles inondables en zones de courant fort.



5.5 L'ÉTALEMENT URBAIN

On peut considérer que l'étalement urbain sera à l'avenir limité en surface conformément aux orientations générales de la politique urbaine qui consistent à densifier au maximum les espaces disponibles dans les zones déjà urbanisées ou en cours d'urbanisation. Effectivement si pendant longtemps les terres agricoles ont été considérées comme un « réservoir » de terres à urbaniser, aujourd'hui les mentalités ont changé et l'équilibre entre les zones urbanisées et les zones agricoles est une donnée importante pour les collectivités.

Un travail de suivi de l'étalement urbain est réalisé par l'Agence d'urbanisme sur la communauté de communes Leins Gardonnenque.

Effectivement nombre de parcelles viticoles arrachées deviennent ou attendent de devenir constructibles, une étude de la Direction Régionale de l'Équipement de 2009 a montré qu'autour de Nîmes un tiers des communes a perdu + de 7,5 % de surfaces agricoles dont 83 % s'urbanisent. Il est donc d'autant plus nécessaire d'être vigilant sur les terres qui restent agricoles.

6 LES PROJETS D'AMENAGEMENT IMPACTANT DANS LE PAYS GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

6.1 LE CONTOURNEMENT TGV NIMES-MONTPELLIER (CNM)

Le CNM a un impact important sur l'agriculture du pays Garrigues et Costières de Nîmes. De nombreux exploitants ont été expropriés quand le tracé passe sur leurs terres. Les travaux doivent commencer en 2013-2014. Dans ce contexte, de nombreux arrachages de vigne ont eu lieu dans le secteur du fuseau.

Cette infrastructure a également un impact sur la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de l'Outarde Canepetière. La DREAL a estimé que les habitats qui vont être détruits devront être compensés par :

- 640 Ha de conventions de gestion Agri-environnement impliquant des pratiques favorables à l'oiseau (appelées MAERFF),
- et 500 Ha achetés par RFF, également sous contrat Agri-environnement.

L'animation de ce dispositif va débiter à l'automne 2010. Cette opération, en fonction de l'adhésion des agriculteurs, peut avoir un impact important quant aux pratiques agricoles sur le territoire.

6.2 LE PROJET DE GARE TGV DE MANDUEL ET SA ZAD

Un projet de gare TGV existe sur les communes de Manduel et Redessan . Une réflexion est menée sur un projet de ZAD autour de la gare Redessan. Aujourd'hui le périmètre de ZAD évoqué est de 500 Ha. Un tel projet serait très impactant sur l'agriculture du secteur (à la fois sur les exploitations et sur les outils économiques, notamment les caves coopératives). La Chambre d'Agriculture, consciente de l'importance et des retombées globales de ce projet, est néanmoins mobilisée et participe activement aux travaux d'élaboration du ce projet.

6.3 LE QUARTIER « PORTE NORD » SUR NIMES

Il s'agit d'un projet d'éco-cité qui accueillera à terme plus de 25 000 habitants. Il se situe sur le domaine de Vallongue au nord de Nîmes. Une ZAD de 360 Ha a été créée en 2009. L'agriculture actuelle ne sera que très peu impactée par ce projet. En effet, les quelques terres agricoles sont propriété de Nîmes Métropole et louées à des agriculteurs d'une part et d'autre part il s'agit d'un territoire essentiellement constitué de garrigues.

Par ailleurs le projet a pour vocation de développer les circuits courts et une agriculture de service pour les habitants de « Porte Nord ».

6.4 LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR BEUCAIRE

EDF Energies nouvelles a un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Beaucaire. Ce projet aux dimensions exceptionnelles (900 Ha) impacterait de façon importante l'agriculture locale. Néanmoins la viticulture ne serait que peu touchée puisque seuls 4 % soit 45 Ha sur les 900 sont actuellement occupés par des vignes.

6.5 LES ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Sur le pays Garrigues et Costières de Nîmes de nombreux projets de ZAE sont en cours, certaines avec des réserves pour l'avenir déjà prévues. Globalement ces ZAE sont situées le long des axes routiers, en périphérie des villes ou en continuité de zones urbanisées déjà existantes. Ces zones sont alors perdues pour l'agriculture.

7 LA SUITE A DONNER

7.1 DES PROJETS A DIFFERENTS STADES

7.1.1 Des projets engagés

Certains projets ont été menés ou ont émergé grâce à l'animation mise en œuvre par le Pays Garrigues et Costières de Nîmes.

Par exemple, lors des différentes rencontres d'acteurs réalisées, la question du développement des AMAP est apparue comme importante sur le territoire. Suite à cela, une formation sera organisée en novembre 2010 par la Chambre d'Agriculture pour accompagner les porteurs de projets et permettre le développement de ce type de commercialisation.

De même sous l'impulsion de ce projet de restructuration viticole, une Mesure Agri-Environnement Territoriale de protection des paysages viticoles a été menée en 2010 par la Chambre d'Agriculture et sera poursuivie en 2011 auprès des viticulteurs qui ont arraché définitivement leurs vignes.

7.1.2 Des porteurs de projet identifiés

D'autres projets sont relativement avancés et le porteur de projet est clairement identifié. C'est par exemple le cas du développement des productions légumières sous contrat porté par la Chambre d'Agriculture. Néanmoins ce projet aura besoin d'un soutien en terme d'animation pour permettre sa réussite.

7.1.3 Des projets en émergence

Ces projets pour atteindre leur maturité auront besoin d'un soutien des collectivités pour permettre l'animation nécessaire à leur émergence. C'est par exemple le cas du projet de structuration et développement des circuits courts. Projet ambitieux qui nécessitera une animation soutenue. C'est également le cas des opérations territoriales sur la CCBTA ou autour de Générac.

Chacun de ces projets pourra faire l'objet d'une fiche action afin de détailler la nature de l'action et solliciter les financements spécifiques.

7.2 LE SUIVI DE L'OPERATION

Par ailleurs en terme de méthode, il est convenu que l'animatrice Chambre d'Agriculture du projet et le Directeur du Pays restent en contact régulier pour suivre les projets en cours et permettre l'émergence de certains. Des réunions du comité de pilotage pourront être organisées autant que de besoin.

Pour ce faire, il pourra aussi être sollicité un deuxième volet de financement pour le projet de restructuration viticole sur le pays Garrigues et Costières de Nîmes.